

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74 promulguant en Côte française des Somalis le décret n° 48-1928 du 18 décembre 1948 portant abrogation et remplacement de l'article 112 du 30 décembre. 1912 sur le régime financier des colonies

n° 74

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
17 janvier 1949

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1949

Date du numéro
31 janvier 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 48-1928 du 18 décembre 1948 portant abrogation et remplacement de l'article 112 du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies [J. O. R. F. du 22 décembre 1948, page 12409]. Art. 2. — Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaires, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.